

11 JUIL 1952
309

Marché initial ; 986.000 francs -
- budget ; ch. XXIV, art. 1. - reconstruction d'immeubles
communaux.

H^o - Avenant de 500.000 fr. avec M. Potier pour
diverses installations électriques prévues à réaliser à
l'Hôpital Kobakoff.

Marché initial ; 2.033.577 francs.

Credit ; chap. XXXIII article 4

D^o - Un avenant avec les établissements Soubelet
S. F. F. C. - qui équipent l'hôpital en matériel
médical et chirurgical. Cet avenant a simplement
pour but de préciser le cautionnement des fournisseurs.
à 1/30 du montant du marché.

G^o - Un marché de 1.000.000 francs M. Royer
Bernard pour divers travaux de serrage et de
divers ajustements intéressant la voirie.

H^o - Budget ; Chapitre XXIV, article 5.

I^o - Un marché de 949.737 francs avec M.
Douquet Andre pour la fourniture et l'installation
de divers appareils de signalisation électrique.

Chapitre XI - article 1.

J^o - Un marché de 1 million avec l'entreprise
Dodou qui a entrepris la route effondrée au Pigeonier
et qui a fait au long de laquelle longent l'avenue.

52061

52062

52063

services de la Colonie recouvrant le recouvrement de
No. 845 qui montent d'un gros franc par la ville
en 1950 au sujet de la taxe locale,
à mandat sans impôt aux dépenses imprimées n. XXXI art. 1.

IV Equipement communal: Projets.

A Programme quinquennal d'équipement urbain
M. Le Maire a reçu de M. Le Préfet au début
du mois de juin des instructions concernant l'éta-
blissement d'un programme quinquennal d'équipe-
ment urbain.

Le plan doit être approuvé par le Conseil
Municipal et adressé à M. Le Préfet pour le 30 juin.

Sur les courts délais dont il dispose, M. Le Maire
a établi le programme qui mène des intérêts de M. Le Maire à l'établissement de ce plan.

M. Le Maire donne lecture de ce programme. Le
Conseil estime qu'il répond aux besoins communaux
des plus importants et que malgré son caractère il
est réalisable. Si les circonstances sont favorables
c'est à dire si nos créances communales de grande valeur
sont soldées et si il est possible d'emprunter à des
conditions commodes.

En conséquence le Conseil approuve le programme
quinquennal d'équipement urbain établi par M.
Le Maire.